



Conseil Communautaire
15 novembre 2018
Tavaux – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 52
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 65
Date de la convocation : 07 novembre 2018
Date de publication : 23 novembre 2018

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 136/18

Objet

Désignation de
représentants santé dans le
cadre du Contrat Local de
Santé

Secrétaire de séance

Pierre PONARD

Rapporteur :

Jean THUREL

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, P. Jaboviste, N. Jeannet, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, J.M Sermier, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, F. David, J. Regard, C. Francois, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet.

Délégués absents ayant donné procuration :

P. Blanchet à J. Thurel, A. Albertini à M. Giniès, M. Berthaud à J.P Fichère, J.P Cuinet à J. Gruet, C. Demortier à C. Bourgeois-République, D. Germond à J.M Sermier, I. Girod à P. Jaboviste, P. Jobez à N. Jeannet, J.P Lefèvre à J.B Gagnoux, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, P. Roche à S. Marchand, J.C Wambst à T. Druet, F. Macard à J.L Croiserat.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

G. Fumey, D. Michaud, J.C Lab, A. Hamdaoui, S. Hédin, J. Péchinot, E. Schlegel, I. Voutquenne, L. Bernier, J. Lombard, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot, E. Saget, G. Fernoux-Coutenet, V. Chevriaux, G. Coutrot, R. Curly, J. Lagnien.

Les contrats locaux de santé sont des outils au service d'une stratégie locale en santé qui s'inscrit dans la durée et qui visent à apporter une meilleure réponse de proximité aux besoins de la population.

Ils participent activement à la réduction des inégalités de santé territoriales de santé. Ils portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et également sur les déterminants de santé.

La Ville de Dole a bénéficié d'un contrat local de santé signé avec l'ARS en 2013 qui a pris fin en 2016.

Suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2016 dans le cadre des compétences optionnelles, la mission d'élaboration, animation et suivi du contrat local de santé a été confiée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Depuis, l'ARS Bourgogne Franche Comté a souhaité confier cette mission à l'ARAPT (Association Réflexion Animation des Politiques Territoriales) du pays Dolois-Pays de Pasteur qui regroupe les 4 intercommunalités suivantes : Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Communautés de Communes de la Plaine Jurassienne, du Val d'Amour et de Jura Nord.

Afin de suivre les différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre du Contrat Local de Santé, il est proposé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de désigner 3 représentants élus en plus du Président afin de siéger notamment au sein du Groupe d'Animation Territoriale de Santé (GATS) ainsi que dans les différentes réunions de travail qui seront mises en place dans le cadre du Contrat Local de Santé du Pays Dolois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole suivants dans le cadre du Contrat Local de Santé :
 - Représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le Président, Jean-Pascal FICHERE
 - M. Pascal JOBEZ
 - M. Félix MACARD
 - M. Jacques LAGNIEN

Fait à Tavaux,
Le 15 novembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle Actions Sociales
- Trésorerie Principale
- ARAPT
- Elus désignés

